

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 14 DECEMBRE 2020

Présents : ALBAGNAC Audrey - BÉLONIE Sylvette – BENOIT Annie - DELMAS Yves – FAVORY Jean Michel - FRESQUET Sylvie - LAGARDE Edith - LEGRAND Christian - MICHEL Christian – NOYER Anaïs - PITTALUGA Nicole – REBOUL Patrick - VIÉGAS José.

Absents : CATRAIN Alexandre - CORDIER Fanny excusée – DE ABREU Zargha (procuration à Nicole PITTALUGA) -DEGAT Frédéric (procuration à DELMAS Yves) - GIBERT David (procuration à FAVORY Jean-Michel) – SOULADIE Daniel (procuration à BELONIE Sylvette).

Secrétaire de séance : Mr Patrick REBOUL.

La séance est ouverte à 20 h 32

Mr le maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Décision Modificative n°6 – commune.
- Décision Modificative n°7 – commune.

Accord unanime du conseil municipal.

① - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26/10/2020 :
Adopté unanimement.

② - Tarifs spectacles à l'Espace Jean Carmet. Saison 2021 :

Mr le maire présente au Conseil Municipal la proposition de programmation des spectacles de l'espace culturel Jean CARMET pour la saison 2021, élaborée par l'équipe d'animation et la commission culture.

Plusieurs tarifs ont été retenus.

Spectacles :

Trois tarifs :

- ▶ Plein tarif.
- ▶ Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, groupe à partir de 10 personnes).
- ▶ Tarif unique lors de rares manifestations.

Il est aussi évoqué la possibilité d'éditer des billets à titre gratuit attribués aux sociétés de production ainsi qu'il est stipulé dans les contrats de vente des spectacles. Ces billets gratuits peuvent aussi être mis à disposition d'invités officiels. Ils concernent également les enfants de moins de 12 ans.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix et les tarifs des spectacles proposés, synthétisés dans le tableau annexé à la présente délibération.

③ - Tarifs Eau et Assainissement au 01-01-2021 :

Mr le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 02-12-2019 fixant les tarifs eau et assainissement pour l'exercice 2020.

Compte tenu du déséquilibre prévisionnel du budget de l'eau et de l'augmentation des charges, il propose :

- de porter le prix du m³ d'eau de 1,30€ à 1,35€
- de porter le prix du m³ d'assainissement de 1,30€ à 1,35€
- de laisser tous les autres tarifs en cours inchangés.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées et valide les tarifs annexés à la présente délibération, avec effet au 01-01-2021.

4 - Participation aux charges de fonctionnement des écoles. Exercice 2019 :

Mr le maire présente au Conseil municipal les résultats des travaux de la commission formée des élus des communes de Le Vigan, Saint-Projet et Saint-Cirq-Souillaguet concernant l'évaluation du coût, par élève, des charges de fonctionnement des écoles du Vigan pour l'exercice 2019.

Il en ressort un coût net par enfant de 1 200 €. La commission des élus propose que les communes de domicile, Saint-Projet et Saint-Cirq-Souillaguet, bénéficient d'un abattement d'un tiers sur ce coût, qui serait donc ramené à 800€ / élève.

La participation des communes de domicile serait calculée en multipliant ce coût par élève par le nombre moyen d'élèves constaté sur l'exercice 2019, soit :

- Saint-Cirq-Souillaguet : 800 € x 5,2 élèves = 4 160 €
- Saint-Projet : 800 € x 20 élèves = 16 000 €

Toutefois, pour prendre en compte l'obligation pour la commune de Saint-Projet de prendre en charge le traitement de son ATSEM jusqu'au 15/10/2019, les élus proposent de réduire cette charge. Le titre émis à l'adresse de St Projet serait réduit à :

(16 000 € x 7,5 mois) : 2 = 6 000 €.

Le coût pour la commune de Saint-Projet s'élève donc à 10 000 €.

Par ailleurs, la réglementation en vigueur indique qu'il convient de signer une convention avec les communes de Saint-Cirq-Souillaguet et de Saint-Projet.

Mr le Maire présente le projet de convention ci-joint.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités de calcul des charges de fonctionnement des écoles pour l'exercice 2019, les répartitions proposées et autorise le Maire à signer la convention.

5 - Acceptation d'un don de Mme CAVAILLE Christine :

Mr le maire informe le Conseil municipal du don de Mme CAVAILLE Christine d'un montant de 15€.

Après délibération, le don n'étant soumis à aucune condition, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Mr le maire à émettre le titre de recette correspondant.

6 - Acceptation d'un remboursement (Assurances Allianz) :

Mr le Maire informe le Conseil municipal d'un projet de remboursement par la société d'assurances ALLIANZ, d'un montant de 1 087,50€ suite au dégât des eaux de l'école primaire. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la compagnie ALLIANZ.

7 - Renouvellement et achat d'équipement sportif pour l'accueil collectif de mineurs et demande de subvention auprès de la DDCSPP :

Dans le cadre du projet éducatif de la commune relatif à l'accueil collectif de mineurs, l'encouragement à la pratique sportive a été mis en exergue. Des plages horaires ont été réservées auprès de la CCQB afin de pouvoir utiliser le gymnase intercommunal.

Le matériel sportif de l'ACM est très ancien et en mauvais état. Afin de pouvoir faire découvrir aux enfants de nouvelles disciplines sportives il est nécessaire de renouveler le matériel existant pour leur sécurité et d'acquérir de nouveaux matériels qui pourront être utilisés dans le gymnase.

Deux devis ont été demandés auprès du magasin Intersport de Gourdon et de Casal sport. Il a été retenu pour Intersport un devis de 653,06 € HT et pour Casal sport de 781,94 € HT, soit un total de 1 435 € HT et 1 722 € TTC.

Il est possible d'obtenir une aide du FNADT pour l'acquisition de ce matériel et pour la valorisation des heures du personnel consacrées au « sport » au sein de l'ACM. Le taux maximal d'intervention du FNADT est de 80 %.

Mr le maire propose donc de déposer un dossier FNADT auprès de la DDCSPP – service jeunesse et sports et de solliciter le taux maximum d'aide.

M. le maire propose donc le plan de financement suivant :

- Renouvellement et achat de matériels	1 763,00 € TTC
- Valorisation des heures du personnel	5 310,00 € TTC

Coût total	7 073,00€ TTC

- Subvention FNADT 80 %

5 625,60 €

- Reste à charge pour la commune

1 447,40 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Mr le Maire à déposer un dossier de subvention FNADT selon le plan de financement défini ci-dessus et s'engage à inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires.

8 - Factures Eau 2020 Annulations partielles (Mr MOREL- Mr MARECHALLE - Mme COMTE) :

Mr le maire informe le conseil municipal de la requête de :

- Mr MOREL Eric sollicitant une réduction de sa facture d'eau pour sa consommation 2020 (2303 m³, montant 3871,32€)
- Mr MARECHALLE Stéphane sollicitant une réduction de sa facture d'eau pour sa consommation 2020 (2487 m³, montant 4180,62€)
- Mme COMTE Carine sollicitant une réduction de sa facture d'eau pour sa consommation 2020 (297 m³, montant 499,25€)

Comme le prévoit le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 (article L-2224-12-4/III bis) dispositif WARSMANN, une lettre émanant de la mairie a été adressée à ces abonnés leur demandant de fournir les pièces justificatives nécessaires afin de bénéficier d'un écrêtement de leur facture d'eau (cf. annexes 1 et 2).

Considérant que Mr MOREL Eric et Mr MARECHALLE Stéphane ont produit les documents demandés, le conseil municipal consent à Mr MOREL et à Mr MARECHALLE une remise sur leur facture d'eau 2020 comme stipulé sur le tableau annexe.

Considérant que Mme COMTE Carine n'a pu fournir les chiffres de sa consommation des 3 dernières années permettant d'effectuer le calcul de la réduction de sa facture d'eau, le conseil municipal rejette sa requête.

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition de Mr le maire (16 votes favorables et 1 abstention).

9 - Assurance statutaire du personnel : Exercice 2021 :

Mr le maire informe l'assemblée des nouvelles conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat 1406 D - exercice 2021.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par le Centre de Gestion et s'être assuré que celui-ci répondait aux exigences réglementaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances.

10 - Adhésion contrat assurance statutaire du personnel IRCANTEC. Exercice 2021 :

Mr le maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'assurance statutaire du personnel, seuls les agents de la CNRACL étaient jusqu'alors bénéficiaires. Afin d'étendre les garanties à l'ensemble du personnel de la fonction publique, il convient d'adhérer au contrat IRCANTEC.

Après avoir pris connaissance du contrat IRCANTEC 2021 adressé par le Centre de Gestion et s'être assuré que celui-ci répondait aux exigences réglementaires,

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Mr le Maire à signer le contrat IRCANTEC à effet du 01 janvier 2021 pris en charge par CNP Assurances.

11 - Règlement Intérieur 2020/2026 Conseil Municipal - Le Vigan 46300 :

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité approuve le règlement intérieur du conseil municipal de la commune du Vigan pour la mandature 2020/2026.

12 - Décision Modificative n°6 – commune :

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'ajuster les crédits ouverts lors du vote du budget de la commune. Il propose à cet effet la décision modificative n°6 (DM6) synthétisée dans le tableau ci-dessous :

<i>Comptes</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2020 + DM3</i>	<i>DM6</i>	<i>Cumul budget + DM6</i>
012-64111	Personnel Titulaire	360 000 €	+ 6 700 €	366 700 €
022	Dépenses imprévues	168 887,42 €	-6 700 €	162 187,42€
TOTAL		528 887,42 €	/	528 887,42 €

Après délibération, le conseil municipal approuve unanimement la décision modificative n°6 présentée.

13 - Décision Modificative n°7 – commune :

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'ajuster les crédits ouverts lors du vote du budget de la commune. Il propose à cet effet la décision modificative n°7 (DM7) synthétisée dans le tableau ci-dessous :

<i>Comptes</i>	<i>Libellés</i>	<i>Budget</i>	<i>DM1</i>	<i>Cumul budget + DM1</i>
022 Dépenses de Fonctionnement	Dépenses imprévues	194 000,00	- 132,34	162 055,08
10226 OPFI Dépenses d'Investissement	Taxes d'aménagement	00,00	+ 132,34	6 132,34
023 Dépenses de Fonctionnement	Virement à la section d'investissement	133 965,96	+ 132,34	///
021 Recettes d'Investissement	Virement de la section d'exploitation	133 965,96	+ 132,34	///

Après délibération, le conseil municipal approuve unanimement la décision modificative n°7 présentée.

14 - QUESTIONS DIVERSES :

- Projet convention et promesse bail installation panneaux photovoltaïques.

Enercoop a organisé une nouvelle rencontre avec des élus en mairie, Energie Partagée, et autres intervenants en visio conférence.

Afin d'étudier la faisabilité de ce projet (études demandant un délai assez long) il sera soumis à la prochaine réunion de janvier 2021, une délibération actant la promesse de bail avec Enercoop Midi Pyrénées et la signature de la convention de partenariat entre la commune, Enercoop Midi Pyrénées, Energie Partagée Investissement, ENRCIT.

Les documents actualisés ont été adressés à tous les élus afin qu'ils en prennent connaissance.

Une fois cet engagement acté, Enercoop organisera une réunion publique destinée aux habitants.

- Aménagement traversée du bourg.

Une réunion avec le département (STR), le SDAIL, la Communauté de Communes Quercy Bouriane et des élus de la commune a eu lieu

Le département met l'accent sur l'urgence de ces travaux dont le maître d'ouvrage serait la CCQB dans le cadre de l'aménagement des bourgs centre.

Un comité de pilotage sera constitué : J.M Favory, D.Souladié, Y.Delmas, F.Dégat, J.Viegas, S.Bélonie se portent candidats auxquels se joindra un employé des services techniques (T.Delrieu)

Ce projet demande une large concertation envers les usagers et commerçants de la commune, il serait programmé pour début 2022.

- Tarifs eau Syndicat Mixte de la Bouriane

Suite à la séance du 16 octobre 2020, il a été adopté le rapport sur le prix et la qualité de l'eau qui restent inchangés.

- Remerciements

Prévention Routière et « Les Viganseène » pour les subventions accordées

- Remerciements

Pour la baisse de loyer accordée à une locataire de la mairie.

Suite au décès de 4 viganais, la mairie avait adressé ses condoléances à leur famille

- Locations commune

Sur les 2 locaux commerciaux vacants, un vient d'être reloué

Une maison à Polidelle s'est libérée, après des travaux de rénovation réalisés par les employés communaux, elle vient d'être également relouée

- Formations AMF (appel à candidature)

le vendredi 29 janvier 2021 9h à 12h30 à Lacapelle-Marival.

« **Fondamentaux de la législation funéraire et gestion des cimetières** ». **S.Bélonie**

le vendredi 26 mars 2021 de 9h à 12h à Cahors

« **Maire employeur** » (2 personnes) **J.M Favory, N.Pittaluga**

le vendredi 16 avril 2021 9h à 17h00 à Cahors

« **Prise de parole en public** » **C.Legrand (financée par le DIF)**

- Recrutement Marine Nationale.

La marine nationale recrute dans tous les corps de métier et nous sollicite pour un affichage et une diffusion sur le site de la mairie : accord favorable des membres du conseil

- Camping « Le Rêve » : Labellisation clé verte, 1er label environnemental.

- Recherche de médecin

Un nouveau médecin devrait venir s'installer avant l'été, après plusieurs contacts une rencontre est prévue courant janvier 2021 afin de finaliser l'installation

Syndicat Mixte du Pays Bourian

Appel à candidature pour la participation aux ateliers thématiques qui serviront à élaborer le futur SCOTT

Naissance de San, petite fille de fanny Cordier élue municipale

La séance est levée à 23 h 00